

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

## Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2  
**VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42  
**VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

### ARRETE

#### Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric MASSON, Directeur de l'Unité de Recherche « Ecole et observatoire des sciences de la Terre (EOST) – UMS 830 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF : R31EOST, X31EOST)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union Européenne et de la Suisse

Michel Deneken  
Président

Affaire suivie par  
Anne-Catherine Brehm  
Tél. : 03.68.85.11.59  
brehm@unistra.fr

Réf. : ACB/2019-277

#### Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Frédéric MASSON, Monsieur Jérôme VERGNE (Directeur adjoint) reçoit délégation de signature.

#### Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Frédéric MASSON et de Monsieur Jérôme VERGNE, Monsieur Abderrahman BELLAHCENE (Responsable Administratif) reçoit délégation de signature.

#### Article 4

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 2 mai 2019

Le Président,



Michel DENEKEN

Direction de la Recherche et de  
la Valorisation  
4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
F-67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80  
Fax : +33 (0)3 68 85 12 62  
www.unistra.fr

**Transmission à :** Madame la Rectrice, Chancelière des Universités d'Alsace, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Frédéric Masson, Monsieur Jérôme Vergne, Monsieur Abderrahman Bellahcene.

AFFICHAGE du 02/05/19 au 02/06/19